



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**L A B O R A T O I R E
« B I E N S ,
N O R M E S ,
C O N T R A T S »
E . A . 3 7 8 8**

>>> **L a D i r e c t r i c e**

**LABORATOIRE « BIENS, NORMES, CONTRATS »
RÉUNION DE LABORATOIRE – 26 JANVIER 2010**

Le Conseil du Laboratoire « Biens, Normes, Contrats » s'est réuni le mardi 26 janvier 2010, à 10 heures, en salle 2W48.

Étaient présents :

- Céline Bas ;
- Philippe Blachère (invité permanent), arrivé à 10 h 45 ;
- Lionel Charbonnel ;
- Delphine Costa ;
- Martine Le Friant (invitée permanente), arrivée à 10 h 45 ;
- Philippe Mori, secrétaire du LBNC ;
- Franck Petit ;
- Samuel Priso-Essawe.

Étaient excusés :

- Jean-Robert Alcaras ;
- Bérengère Gleize ;
- Agnès Maffre-Baugé ;
- Agnès Paradas ;
- Patricia Partyka.

L'ordre du jour était ainsi fixé :

- informations générales ;
- bilan et perspectives de chaque axe de recherche ;
- examen de deux demandes de financement émanant de chercheurs :
 - demande de participation aux frais de publication d'actes de colloque ;
 - demande de participation aux frais de publication de thèse ;
- classement des demandes d'accueil de chercheurs étrangers (court séjour pour séminaires ou long séjour pour recherche intensive) ;
- examen des demandes d'accueil de post-doctorants ;
- examen des statuts du LBNC, à soumettre au prochain conseil d'UFR ;

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
UFR SCIENCES JURIDIQUES,
POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES
Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 27 41
Fax. + 33 (0)4 90 16 27 44
sec-bnc@univ-avignon.fr
<http://www.univ-avignon.fr>

I. Informations générales

- Au titre des informations générales, la directrice du LBNC précise que la salle 2W51 est en réfection : achat de nouvelles étagères, dont deux armoires vitrées, catalogage des derniers ouvrages, à mettre sous clef, classement des périodiques par le service commun de la documentation. Prochainement, il faudra qu'un membre du personnel administratif soit formé au logiciel d'emprunt du SCD. Deux ordinateurs et une imprimante sont installés dans la salle 2W51 ; ils ont fait l'objet d'une révision par le CRI et sont en état de marche.
- La directrice mentionne également que la connexion à distance aux bases de données juridiques fonctionne correctement via l'ENT.
- La directrice informe les membres du Conseil de laboratoire que les séminaires doctoraux ont repris : la parole est donnée à Franck Petit, coorganisateur avec Patricia Partyka, des séminaires doctoraux. Il serait souhaitable qu'un calendrier soit prévu à l'avance et arrêté en concertation avec les doctorants, calendrier qui pourrait être mis en ligne.
- Il serait également souhaitable que nous organisions de nouveau des séminaires thématiques. Franck Petit propose de présenter son expérience au CNU. Il faudrait éventuellement demander à Arnaud Martinon de présenter le concours d'agrégation. Delphine Costa se propose d'organiser un séminaire sur la méthodologie juridique.
- Il faudrait vérifier et mettre à jour les listings des courriels des membres du LBNC.

II. Bilan et perspectives de chaque axe de recherches

La parole doit être donnée à chaque directeur d'axe. En l'absence de trois d'entre eux, un rapide bilan est formulé par les deux présents.

II. 1. Théorie des Normes et des Contrats, Franck Petit

- Franck Petit a proposé de travailler sur la notion de domicile, avec les spécialistes du droit des personnes et du droit du travail. Cela pourrait être élargi au droit international.
- Arnaud Martinon a proposé de tenir une chronique de droit de l'emploi avec Martine Le Friant, Franck Petit et lui-même, en droit du travail, et Pierre Fresso, en droit de la fonction publique. Il a pris contact à ce sujet avec la RDSS (Revue de droit sanitaire et social). Par ailleurs, il souhaiterait organiser une journée d'études avec ses coagréés.
- Delphine Costa souhaiterait organiser une journée d'études avec les agrégés de droit public du concours 1999-2000. En outre, elle a signalé à l'AFDA (Association française de droit administratif) que l'UAPV pourrait accueillir son colloque annuel, dès que possible.

- Philippe Blachère précise que le projet sur la Constitution de 1848 est caduc. Il a néanmoins deux nouveaux projets. D'une part, il souhaite accueillir les rencontres franco-tunisiennes de droit constitutionnel, qui se tiennent d'ordinaire tous les deux ans à Toulouse et qui seraient déplacées en Avignon, en octobre ou novembre 2010. D'autre part, une journée d'études sur le Traité de Lisbonne serait organisée vers la fin février ou le début du mois de mars, avec un débat sur « progrès ou régression » où deux intervenants (Laurent Coutron et quelqu'un d'autre) seraient l'un favorable au Traité, l'autre opposé.
- Enfin, Martine Le Friant présente un projet de séminaire international de droit comparé, avec des collègues de Lyon notamment, début juillet 2010.

II. 1. Centre de Recherches sur l'Intégration Comparée, Samuel Priso-Essawe

- Le CRIC a souffert de l'impossibilité pour le professeur invité, Alain-Didier OLINGA, de nous rejoindre, alors qu'il aurait dû organiser des séminaires au sein du LBNC et superviser la publication, aux éditions Larcier, des actes du colloque qui s'est tenu à Yaounde, du 5 au 7 novembre 2008, sur « La question du niveau pertinent d'intégration. Regards croisés sur l'intégration en Europe et en Afrique centrale ».

III. Examen de demandes de financement émanant de chercheurs

Deux enseignants-chercheurs ont présenté des demandes de financement, l'une pour participer aux frais de publication d'actes de colloque, émanant de Éric Wenzel, l'autre pour participer aux frais de publication de thèse, émanant de Delphine Galan.

II. 1. Demande de participation aux frais de publication d'actes de colloque

- Le colloque « Justice et religion » a été organisé par Éric Wenzel en octobre 2008, avec comme seul intervenant du LBNC lui-même. Le coût de la publication aux EUA (Éditions Universitaires d'Avignon) est de l'ordre de 3250 €, dont 2750 € pour la fabrication.
- Sur le principe, le Conseil du LBNC trouve important de subventionner la publication de ces actes. Étant donné que l'organisation du colloque a été partiellement subventionnée par le LBNC et par l'UFR de Sciences Juridiques, Politiques et Économiques de l'UAPV, il est bon que les frais de publication soient partagés entre tous les organisateurs du colloque (Centre G. Chevrier de Dijon), sachant aussi que la publication est déjà en partie à la charge de l'UAPV, par le biais des EUA.
- Le conseil de laboratoire accepte donc, à l'unanimité, d'accéder à la demande de Éric Wenzel à hauteur de 750 €.

II. 2. Demande exceptionnelle de subvention aux frais de publication d'une thèse

- En ce qui concerne la demande exceptionnelle de subvention aux frais de publication d'une thèse aux PUAM formulée par Delphine Galan (*La protection de la création olfactive par le droit de la propriété intellectuelle*), sur un devis global de 1400 €, le conseil de laboratoire discute du point de savoir s'il est opportun de subventionner toutes les publications de thèse.
- Le conseil de laboratoire peut se référer à plusieurs critères :
 - les félicitations du jury et, éventuellement, la proposition aux prix de thèse ;
 - la qualification par le CNU ;
 - la candidature à des prix ;
 - le rattachement aux axes de recherche du LBNC ;
 - le caractère partiel du financement du projet de publication ;
 - l'indication sur la couverture de la publication de la subvention du LBNC.
- En l'espèce, le conseil, à l'unanimité moins une abstention, vote une subvention de 400 €.

IV. Classement des demandes d'accueil de chercheurs étrangers

Deux possibilités existent pour inviter des chercheurs étrangers au sein du LBNC : soit un long séjour, d'un à deux mois, rémunéré sur des postes vacants, examiné par le conseil scientifique, soit un court séjour à l'occasion d'un séminaire ou d'une conférence, chaque fois pour effectuer des recherches en lien avec les projets menés au sein du laboratoire, pris en charge à hauteur de 500 € pour des chercheurs en poste en France, de 1000 € pour des chercheurs de l'étranger, sur examen d'un comité spécifique émanant du Conseil scientifique.

- Court séjour : plusieurs chercheurs ont été contactés. Il n'est pas nécessaire de classer ces demandes.
 - Antoine Pantelis, professeur de droit administratif à l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes (Grèce), souhaiterait donner une conférence en Master (« Le contrôle de constitutionnalité en Grèce ») et un séminaire à destination des chercheurs et des doctorants (« L'influence de la faculté de droit d'Athènes sur l'État hellénique »), au courant du mois de mars. Un CV accompagne sa demande, qui sera transmise au comité spécifique.
 - Samuele Furfari, Maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles (Belgique) et fonctionnaire titulaire à la Commission européenne, a accepté de donner des conférences sur « la géopolitique de l'énergie », en mars 2010. Un CV accompagne sa demande, qui sera transmise au comité spécifique.

- Giacinto della Cananea, professeur de droit public à l'Université de Naples (Italie), a été contacté. Le LBNC est en attente de son CV et de ses disponibilités.
- Benoît Frydman, professeur de théorie du droit à l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), a été contacté. Le LBNC est en attente de son CV et de ses disponibilités.
- Enfin, un collègue marocain de Philippe Blachère a été contacté par ses soins : le LBNC est en attente d'informations plus précises.
- Long séjour : une seule proposition est parvenue au LBNC, qu'il est donc inutile de classer.
 - Philippe Coppens, professeur de philosophie du droit à l'Université de Louvain (Belgique), souhaiterait accomplir un séjour de recherche à l'UAPV. Son CV est disponible au LBNC. Mais il manque ses disponibilités ainsi que son projet de recherche. Le cas échéant, sa candidature sera transmise au Conseil scientifique.

V. Examen des demandes d'accueil de post-doctorants

Aucune demande d'accueil de post-doctorants n'est parvenue au LBNC.

VI. Examen des statuts du LBNC

Les statuts du LBNC n'avaient jamais fait l'objet d'un vote jusqu'à présent. Ils sont adoptés à l'unanimité par le conseil de laboratoire et seront soumis au prochain conseil d'UFR, puis mis en ligne.

Lors de la prochaine Assemblée du LBNC, il sera procédé à la désignation des représentants enseignants-chercheurs et du représentant doctorant du Laboratoire « Biens, Normes, Contrats ».

La séance du Conseil du LBNC a été levée à 11 h 45.